

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'AUCLAIR



Le 2 avril 2019 a lieu une séance régulière du conseil de la municipalité d'Auclair, à 19h00, à la salle Marguerite L. Grégoire, lieu ordinaire des séances du conseil.

### **Sont présents :**

Les conseillers suivants: mesdames Odette Dumont, Louise Veilleux, messieurs Donald J. Philippe, Danny Lavoie, Jean-Marie Gilbert formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Bruno Bonesso.

Ginette Bouffard, directrice générale, agit comme secrétaire d'assemblée.

Douze personnes assistent à la séance.

### **1. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

#### **2019-033**

Après lecture, il est proposé par le conseiller Donald J. Philippe d'adopter l'ordre du jour avec les ajouts suivants.

Au point 5. Affaires nouvelles, deux sujets sont ajoutés :

- . Avis de motion d'un règlement d'emprunt pour l'achat éventuel d'une souffleuse et la reconduction d'un emprunt en cours.
- . Modification à l'horaire du Bureau municipal

Le point 5 reste ouvert.

**Adopté à l'unanimité des conseillers**

### **2. Adoption des États financiers 2018 de la Municipalité d'Auclair**

#### **2019-034**

La présentation des états financiers 2018 est faite par M. Denis Dionne de la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton. L'année 2018 se solde avec un surplus de l'ordre de 85 000 \$. La conclusion est à l'effet que la situation financière de la Municipalité s'est améliorée depuis les deux dernières années.

Différentes explications sur la source des revenus et la provenance des charges sont livrées et un bref échange de questions et réponses suit.

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Gilbert d'adopter les états financiers 2018 de la Municipalité.

**Adopté à l'unanimité des conseillers**

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'AUCLAIR

### 3. Adoption du procès-verbal du 4 mars 2019

**2019-035**

Il est proposé par la conseillère Odette Dumont d'adopter le procès-verbal du 4 mars 2019.

**Adopté à l'unanimité des conseillers**

### 4. Adoption des comptes à payer

**2019-036**

Il est proposé par le conseiller Danny Lavoie d'adopter les comptes à payer du mois de mars 2019 au montant total de 46 231,70 \$

**Adopté à l'unanimité des conseillers**

### 5. Correspondance

La correspondance est déposée au conseil.

### 6. Affaires nouvelles

**2019-37**

#### **6.1 Avis de motion d'un règlement d'emprunt portant le numéro R 2019-01 pour l'acquisition d'une souffleuse à neige et pour la reconduction d'un emprunt en cours**

**Considérant que** la Municipalité a contracté une entente de location avec option d'achat d'un chargeur sur roues muni d'une souffleuse. Au terme de trois mois de location, la Municipalité pourra se prévaloir d'une option d'achat de cet équipement pour la somme de 155 000 \$;

**Considérant que** l'option d'achat est toujours en évaluation pour une décision prévue en mai 2019, que cette option semble la plus avantageuse, que l'équipement satisfait les besoins et que l'achat sera vraisemblablement concrétisé;

**Considérant** les délais pour l'approbation d'un règlement d'emprunt par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi que les délais légaux pour son adoption;

**Considérant que** la Municipalité doit reconduire une balance d'emprunt de 48 800 \$ en mai 2019 et qu'il serait avantageux de jumeler les deux sommes afin de bénéficier d'un meilleur taux d'intérêt sur l'emprunt;

**Considérant que** la procédure et les conditions pour le règlement d'emprunt sont expliquées et discutées, que le contenu du règlement et ses impacts sont expliqués, le projet de règlement est déposé;

**Avis de motion et projet du règlement d'emprunt R-2019-01 est déposé**

## **6.2 Modification à l'horaire du Bureau municipal**

**2019-38**

**Considérant que** chaque année, l'horaire du Bureau municipal est modifié pour permettre au personnel de préparer les opérations d'été et de consolider les opérations financières de la saison hivernale;

**Considérant que** le public peut quand même accéder aux services et que le personnel est disponible pour les cas d'exception malgré la fermeture du bureau;

Il est proposé par la conseillère Odette Dumont d'adopter l'horaire qui consiste à fermer le Bureau municipal les vendredis jusqu'à la Fête du travail, le 2 septembre 2019. Le personnel étant accessible malgré cette journée de fermeture pour les cas spéciaux.

**Adopté à l'unanimité des conseillers**

## **7. Demande d'aide financière dans le cadre du programme PRIMADA**

**2019-39**

**Considérant que** la Municipalité a adopté une Politique municipale pour les familles et les aînés et un plan d'action qui la rendent éligible au Programme d'infrastructure Municipalité amie des aînés (PRIMADA);

**Considérant que** ce programme permet d'obtenir une subvention pouvant aller jusqu'à 80% des coûts des travaux d'amélioration et de rénovation de bâtiments municipaux et de locaux communautaires;

**Considérant que** le Plan d'action 2019-2022 contient, à la demande expresse des aînés, une action prioritaire pour fournir des locaux qui leur seraient dédiés;

**Considérant que** la Municipalité a actuellement l'occasion d'acquérir par donation un bâtiment qui servirait à des fins communautaires pour les aînés;

**Considérant** l'investissement requis pour le réaménagement, la mise aux normes et l'adaptation du bâtiment;

**Considérant que** les autorités ont pris connaissance du Guide du Programme et s'engagent à le respecter;

Il est proposé par le conseiller Danny Lavoie d'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du PRIMADA volet 1. Ainsi, la Municipalité s'engage, si elle obtient l'aide financière demandée, à assumer sa part des coûts et à assurer l'exploitation continue de l'infrastructure visée. Il est proposé également de désigner comme représentante de la Municipalité pour ce projet la directrice générale, madame Ginette Bouffard, qui agira comme signataire des effets, conjointement avec le maire ou le maire suppléant.

**Adopté à l'unanimité des conseillers**

**8. Approbation du budget cumulatif 2019 de l'OMH de la région de Dégelis**

**2019-040**

**Considérant que** le regroupement de l'Office municipal d'habitation (OMH) d'Auclair avec deux autres OMH est désormais complété pour former l'OMH de la région de Dégelis;

**Considérant que** le budget 2019 a fait l'objet d'un rapport d'approbation émis par la Société d'habitation du Québec (SHQ) qui est soumis au conseil;

**Considérant que** la contribution municipale de 9 783 \$ apparaissant au rapport sera répartie entre Lejeune et Auclair à raison de 27,03% pour leurs quatre logements et 72,97% pour nos 14 logements, à être versé sur facturation;

Il est proposé par la conseillère Odette Dumont d'approuver le budget cumulatif 2019.

**Adopté à l'unanimité des conseillers**

**9. Adoption du règlement R 2019-02 Modifiant le Règlement général sur les affaires de la Municipalité d'Auclair R 2014-02 pour y intégrer l'encadrement législatif sur la consommation du cannabis**

**2019-43**

**Considérant que** la Loi sur les compétences municipales permet d'adopter tout règlement pour assurer la paix, l'ordre, la sécurité, le transport et le bien-être général de sa population;

**Considérant qu'il y a lieu d'introduire les modifications encadrant la consommation du cannabis de manière uniforme pour l'ensemble des municipalités de la MRC du Témiscouata;**

**Considérant qu'un avis de motion a été déposé lors de la séance du 4 mars 2019, que la modification a été présentée, sans impact budgétaire négatif;**

Il est résolu unanimement de modifier la Section IX sur les boissons alcooliques et stupéfiants, en remplaçant les articles 125, 127 et 128 du règlement R-2014-02 par ceux qui suivent pour en faire partie intégrante :

**SECTION IX : BOISSONS ALCOOLIQUES ET STUPÉFIANTS**

*Article 125. Consommation dans les lieux publics*

*Article 125.1 Boissons alcooliques*

Il est interdit à toute personne de consommer des boissons alcooliques ou alcoolisées dans un endroit public de la municipalité, sauf dans les lieux pour lesquels un permis d'alcool autorisant la consommation sur place a été délivré par la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec.

*Article 125.2 Cannabis*

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'AUCLAIR

En plus des endroits et lieux interdits contenus dans la Loi encadrant le cannabis (RLRQ., c. C-5.3), il est interdit à toute personne et constitue une infraction le fait de consommer, d'avoir à la vue ou d'exhiber du cannabis ainsi que ses préparations ou dérivés, dans les voies publiques, trottoirs, rues, stationnements publics, parcs, places et tout autre endroit public de la Municipalité.

### Article 127. *Facultés affaiblies*

Il est interdit à quiconque d'avoir les facultés affaiblies par l'alcool, la drogue, y compris le cannabis ou toute autre substance dans un endroit public à l'exclusion des établissements où la consommation d'alcool ou de cannabis est expressément autorisée par la loi.

Le premier alinéa s'applique également :

1. Dans un immeuble privé résidentiel lorsque la personne avec les facultés affaiblies ne réside pas dans cet immeuble;
2. Ou lors de fêtes populaires ou d'un événement spécial et dûment autorisé par le conseil.

### Article 128. *Possession de stupéfiants*

Abrogé

Proposé par le conseiller Danny Lavoie

**Adopté à l'unanimité des conseillers**

## **10. Mandat et nomination des membres du comité de suivi du Plan d'action 2019-2022 pour la mise en œuvre de la Politique municipale pour les familles et les aînés**

**2019-041**

**Considérant que** la Politique municipale pour les familles et les aînés a été adoptée avec son plan d'action le 4 mars 2019

**Considérant que** le mandat du comité est d'assurer le déploiement de la Politique et de surveiller la réalisation des actions retenues en fonction de l'échéancier et de vérifier l'avancement des travaux selon le mécanisme de suivi, dont un état d'avancement qui sera produit annuellement;

**Considérant que** la mise en œuvre du Plan d'action 2019-2022 est débutée, et qu'il importe de nommer les membres du comité de suivi

**Considérant** l'intérêt des personnes suivantes à être membres du comité de suivi :

Odette Dumont, Présidente  
Ginette Bouffard, Directrice générale de la Muniipalité  
Marie-Eve Dubé, représentante des familles  
Gilles Lagrois, représentant des aînés  
Josée Dubé, représentante des familles  
Josée Carette, représentante du milieu de vie des aînés  
Danielle Roy, représentante des aînés

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'AUCLAIR

Il est proposé par le conseiller Donald J. Philippe d'approuver le mandat du comité de suivi et de nommer les membres du comité en vue de la réalisation du Plan d'action 2019-2022 associé à la Politique municipale pour les familles et les aînés d'Auclair.

**Adopté à l'unanimité des conseillers**

### **11. Adoption du rapport d'activité 2018 pour l'application des mesures prévues au schéma de couverture de risques incendie**

**2019-042**

**Considérant que** la Municipalité doit chaque année produire et adopter par résolution le rapport de couverture de risques incendie à l'intention du gouvernement.

**Considérant que** le rapport a été produit sous forme de tableau de bord des activités réalisées et qu'il comporte des recommandations dont le conseil municipal a pris acte;

Il est proposé par la conseillère Louise Veilleux d'adopter le rapport annuel sur l'application des mesures de couverture de risques incendie et de l'acheminer à la MRC pour consolidation et suites appropriées auprès des autorités gouvernementales.

**Adopté à l'unanimité des conseillers**

### **12. Adjudication d'un contrat de balayage des rues**

**2019-044**

**Considérant que** trois soumissions ont été demandées pour le balayage printanier des rues d'Auclair;

**Considérant que** l'équipement de chacun offre un rendement différent et qu'un des entrepreneurs se démarque par l'efficacité qui réduit le nombre d'heures facturées;

**Considérant** les coûts et la qualité du service rendu dans le passé par ce fournisseur;

Il est proposé par la conseillère Louise Veilleux d'accorder le contrat à la firme Gravier Bérubé & Fils Inc. de Témiscouata-sur-le-Lac au coût horaire de 120\$. La date des travaux prévus pour la fin de mai 2019 sera entendue entre la firme et le Directeur des travaux publics d'Auclair.

**Adopté à l'unanimité des conseillers**

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'AUCCLAIR

### **Varia**

### **Période de questions**

### **Levée de la séance**

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée à 20h30.

*« Je, Bruno Bonesso, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal est équivalente à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »*

\_\_\_\_\_  
Bruno Bonesso, maire

\_\_\_\_\_  
Ginette Bouffard, directrice générale  
et secrétaire-trésorière